

Le début d'année 2018 a été très difficile pour certains agriculteurs de Haute Corse qui ont subi des dégâts extrêmement importants sur leurs exploitations suite aux incendies. Comme toute la Corse, la MSA s'est mobilisée immédiatement pour venir en aide aux agriculteurs concernés et à leurs familles. La MSA de Corse a mis en place des numéros d'urgence pour venir en aide aux sinistrés. N'hésitez pas à communiquer ces informations autour de vous si certains n'en avaient pas connaissance. Pour un professionnel sinistré, la MSA peut aider à faire face aux obligations sociales (report de paiement, échéancier, prise en charge de cotisations sous certaines conditions). **Tél. : 04 95 29 27 85.** Pour un particulier, la MSA peut, sous certaines conditions, attribuer une aide d'urgence dans le cadre de son action sociale. **Tél. : 04 95 29 27 26.** Elus et Administrateurs se sont rendus sur les lieux au plus vite. Cyril Caria, Administrateur de la MSA de la Corse témoigne : « Nous nous sommes rendus sur place dès le lendemain matin... On ne pouvait que constater l'ampleur des dégâts, les animaux morts, ... c'est une catastrophe pour ces agriculteurs et cela fait d'autant plus de peine que ce sont des personnes que l'on côtoie régulièrement ». Les élus et les assistantes sociales de la MSA du secteur se sont coordonnés pour contacter personnellement les personnes impactées et pour leur venir en aide. Avec les changements climatiques, ce type de catastrophe risque d'arriver de plus en plus souvent malheureusement. Cyril Caria insiste sur l'importance de la prévention des risques et de la nécessité de pousser les populations agricoles à s'assurer pour ce type de dommages.



AGRI'ECOUTE



**09 69 39 29 19**  
(prix d'un appel local)  
**AGRI'ECOUTE**  
 SERVICE D'ECOUTE 24h/24 ET 7J/7  
 DEDIE AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

Les Etudes de Santé Publique France ont recensé un suicide tous les deux jours dans le monde agricole. Il est donc plus que jamais important de détecter les situations de fragilité et d'en alerter la MSA afin que nos professionnels (médecins, assistantes sociales,...) portent assistance au plus vite aux personnes en difficulté. Fin mars 2018, la MSA a lancé une campagne de communication sur le service d'écoute dédié au monde agricole et rural : Agri'Ecoute. Si vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse, Agri'Ecoute permet de dialoguer à tout moment et anonymement avec un écoutant professionnel. Ne restez pas seul face aux difficultés.

FORMATION CONTENTION BOVINS

Parce qu'une mauvaise manipulation des bovins peut entraîner des accidents graves chez les éleveurs, le service Santé Sécurité au Travail de la MSA de la Corse a organisé, fin novembre 2017, quatre journées de formation à Calacuccia, l'Ile-Rousse, Cargèse et dans la région Ajaccienne. L'occasion de sensibiliser 25 éleveurs aux risques liés aux mouvements des animaux et de perfectionner leurs compétences pour pouvoir travailler en toute sécurité et avec plus de sérénité. Comportement des animaux, techniques d'approche et de manipulation des bovins, principes de contention, équipement, conseil pour le choix d'installations en fonction des bâtiments et des types d'élevage... autant d'aspects que les participants ont abordés avec le formateur. De nouvelles formations seront organisées fin 2018. Le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA de la Corse organise également des formations Certiphyto, des formations à l'outil d'accompagnement à la démarche d'Evaluation des Risques Chimiques (le logiciel SEIRICH), des formations pour la prévention des chutes de hauteur, etc.



> Plus d'information sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr). Contactez la SST de la MSA de la Corse au 04 95 29 27 55



NUTIZIALE



LE MOT DU PRESIDENT



Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis le début de mon mandat à la MSA, j'ai pu me rendre compte de la complexité des dossiers qui touchent notre milieu et du poids des formalités administratives. Les agriculteurs font par ailleurs preuve de beaucoup de courage pour surmonter les crises et les difficultés telles que la sécheresse et les incendies.

J'ai eu l'honneur de recevoir les insignes d'officier du mérite agricole en octobre dernier et je continuerai à m'engager avec ferveur pour la protection du monde agricole. La protection sociale est un acquis fondamental qu'il faut défendre. C'est pourquoi nous travaillons aux côtés des équipes de la MSA de Corse pour protéger, guider et satisfaire au mieux nos ressortissants. Cette nouvelle année est l'occasion de faire un bilan sur l'année 2017. La MSA de la Corse se restructure et met en place de nouveaux outils pour améliorer ses services : la téléphonie s'est améliorée, l'offre de services en ligne s'est développée, de nouveaux outils permettent l'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches et en cas de difficultés, le service Santé Sécurité au Travail propose de nombreuses formations pour aider les exploitants à travailler en toute sécurité, le service Action Sanitaire et Sociale multiplie les actions locales pour aider les plus fragiles, etc. Il reste bien sûr encore de nombreux efforts à faire et nous nous y emploierons inlassablement en 2018 pour continuer à progresser. Je fais partie de ceux qui pensent qu'on ne peut aller nulle part si on ne sait pas d'où l'on vient. Et je suis fier de notre terre qu'est la Corse. Votre rôle d'élu est primordial pour que nous soutenions ensemble les agriculteurs et le développement rural de notre chère région. Nous comptons sur vous pour relayer les informations localement et pour nous reporter les éventuelles difficultés des ressortissants de votre canton. En 2018, relevons ensemble de nouveaux défis !

M. Dominique Fieschi  
 Président de la MSA de la Corse

SOMMAIRE

**Dossier**  
 Nouveau TESA p2

**Actualités et Projets**  
 Déménagement MSA p2  
 AG 2018 p2  
 MSA 2.0 p3  
 Réunions locales p3  
 Nomination du DG de la CCMSA p3  
 Rencontre du Président M. Macron p3  
 Médaille du mérite agricole à M. Fieschi p3

**Vie locale**  
 Mobilisation face aux incendies de janvier p4  
 Agri'Ecoute p4  
 Formation contention bovins de la SST p4

SAVE THE DATE

La prochaine Assemblée Générale est prévue le **15 mai 2018** en Balagne



**09 69 39 29 19**  
(prix d'un appel local)  
**AGRI'ECOUTE**  
 SERVICE D'ECOUTE 24h/24 ET 7J/7  
 DEDIE AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

## BIEN DEMARRER LE NOUVEAU TESA

### Le Nouveau TESA, une réponse adaptée aux obligations de DSN

La MSA fait évoluer le TESA actuel pour permettre aux petites entreprises agricoles, non équipées d'un logiciel de paie ou qui n'ont pas recours à un tiers déclarant, de remplir leurs obligations vis-à-vis de la DSN.

### Comment bien démarrer le nouveau TESA ?

#### Adhésion :

Le Nouveau TESA est un service en ligne totalement dématérialisé. L'employeur doit donc être inscrit à Mon espace privé pour en bénéficier. (rendez-vous sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr) pour la création de Mon espace privé).

Une adhésion au service nouveau TESA est obligatoire même pour les utilisateurs du TESA actuel.

#### Gestion des taux de cotisations :

Pour compléter l'adhésion au service du nouveau TESA, l'employeur devra saisir les assiettes et taux de cotisations complémentaires dues auprès d'autres organismes que la MSA. La saisie de ces taux est indispensable pour le calcul et la production des bulletins de salaires.

Nous recommandons aux employeurs de saisir ces taux au moment de l'adhésion.

#### Déploiement Progressif :

La mise à disposition du service nouveau Tesa se fera selon le calendrier suivant :

- Janvier 2018 : Ouverture des fonctionnalités adhésion et gestion des taux.
- Avril 2018 : Ouverture du service pour les entreprises qui souhaitent utiliser ce service de façon exclusive pour déclarer leurs salariés en CDI et CDD.
- Juillet 2018 : Ouverture du service pour les employeurs en mixité DSN / TESA et ceux qui ont recours à au moins un contrat particulier (apprentissage, etc.). Dans l'attente, vous devez continuer à utiliser au 2e trimestre les déclarations habituelles (ancien Tesa et DTS).

### La MSA de la Corse vous accompagne

La MSA de la Corse a mis en place des formations locales pour accompagner les employeurs tout au long du mois de mars 2018. Contactez votre service cotisations pour toute question ou pour plus d'informations.

> Retrouvez plus d'informations et tous les tutoriels sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr) rubrique TESA et sur le mini site TESA <https://nouveau-tesa.msa.fr/>

#### CONTACT

Votre Service Cotisations  
04 95 29 27 98

## LA MSA DE LA CORSE DANS L'ERE 2.0

La MSA se modernise pour le confort des adhérents et pour une meilleure diffusion de l'information grâce à la grande palette d'outils en ligne à disposition.

### Un nouveau Site Internet

La MSA de la Corse a un nouveau site depuis fin novembre 2017.

Le design du site est plus épuré, moderne et il s'adapte à tous les supports (ordinateurs, tablettes et mobiles).

En outre il a été conçu pour une meilleure navigation :

- Un espace privé bien distinct de l'espace public
- Un accès aux informations plus simple et plus intuitif (menus optimisés, des blocs démarches reliant les articles aux services en ligne et documents)
- Un meilleur moteur de recherche intégré dans la barre de menu et qui permet d'accéder aux services en ligne.

### MSA Actu : La newsletter à destination des exploitants et des employeurs

Depuis décembre 2017, la MSA de la Corse envoie une newsletter par e-mail à ses adhérents exploitants d'une part et aux employeurs d'autre part.

Il y aura 2 envois annuels pour les exploitants (mai et novembre) et 4 pour les employeurs (janvier, mars, juin et octobre). Ces newsletters sont composées d'un mélange d'informations nationales et locales.



## LA MSA A VOTRE RENCONTRE

Comme chaque année la MSA organise une tournée de réunions locales afin de vous tenir au courant de l'actualité de la MSA. Ces réunions sont faites pour vous, venez nombreux !

Vous recevrez bientôt une invitation détaillée pour la réunion de votre secteur. Les premières réunions se dérouleront lors de la foire de Venaco (les 5-6 mai) et de la foire de la Gravona (12-13 mai) pendant lesquelles la MSA aura un stand et assurera des réunions d'informations et d'échanges sous un chapiteau.

## NOMINATION DU NOUVEAU DG DE LA CCMSA

Le Conseil d'administration de la CCMSA a désigné Monsieur François-Emmanuel Blanc pour succéder à Michel Brault comme Directeur général de la Caisse centrale de la MSA. Il prendra ses fonctions le 1er octobre prochain. Monsieur Blanc, âgé de 59 ans, est actuellement Directeur général du groupe AHNAC (cliniques sanitaires et établissements médico-sociaux) depuis le 1er janvier 2015. Il a été auparavant Directeur général de l'Agence régionale de santé de Poitou Charentes, Directeur général de la CPAM des Bouches-du-Rhône, Directeur général de la CPAM du Puy-de-Dôme. Il est diplômé de l'En3s.

## LE PRESIDENT MACRON A L'ECOUTE DE LA MSA

Le Président de la MSA de Corse, M. Fieschi, et le Directeur M. Robin ont pu s'entretenir avec le Président de la République M. Macron en marge de son déplacement en Haute Corse le 7 février dernier.

Ils ont pu insister à cette occasion sur la nécessité d'un soutien aux agriculteurs face aux catastrophes de 2017 et 2018 (sécheresse, incendies, etc.) et sur la nécessité de reporter les crédits liés au désendettement social afin de poursuivre le dialogue avec les débiteurs concernés.



## MEDAILLE DU MERITE AGRICOLE POUR M. FIESCHI

Le Président de la MSA, Dominique Fieschi a reçu des mains du préfet de région les Insignes d'Officier dans l'Ordre du mérite agricole le 6 octobre dernier à Vescovatu.

«Les hommes sont grands des pas qu'ils font» a déclaré M. Fieschi. Cette distinction rejaillit sur la Casinca tout entière mais également sur la MSA de la Corse.

## DEMEMAGEMENT DE LA MSA D'AJACCIO A L'AUTOMNE 2019



C'est un projet de longue date qui est sur le point de se concrétiser ! Le siège et l'accueil de la MSA d'Ajaccio devraient déménager à l'automne 2019 dans de nouveaux locaux dans la zone de Baleone pour un meilleur accueil et service à nos adhérents.

Le Conseil d'Administration a validé le choix du promoteur le 29 mars dernier (Baleo 4) et la signature du contrat VEFA est prévue pour mi-juillet 2018. Nous vous en dirons plus lors de l'Assemblée Générale en mai prochain.

## ASSEMBLEE GENERALE MSA 2018

L'Assemblée générale de la MSA aura lieu le **15 mai 2018 à 9h30** à Algajola en Balagne en la présence de M. Pascal Cormery (Président de la CCMSA). Réservez cette date dans votre calendrier ! Le thème de cette année est **la MSA au fil des générations**.

Cette Assemblée Générale constitue un moment fort de la vie mutualiste. Nous faisons hélas, année après année, le constat d'une assez faible participation à cet événement qui est pourtant conçu pour vous. Nous comptons donc vraiment sur vous pour être présent le 15 mai 2018, et pour motiver un maximum de délégués à être présents. Démontrons tous ensemble que le régime agricole et le mutualisme ont de l'avenir !

#### CONTACT

Service Communication :  
communication.blf@msa20.msa.fr  
04 95 29 27 52